



Guide de la rentrée scolaire





Le sommaire

- 4/5 Le portail famille
- 6 Les compétences / L'emploi du temps
- 7 Les écoles / Les ATSEM
- 8 Les études surveillées / Le service minimum d'accueil
- 9 Les fédérations de parents d'élèves
- 10/11 Les accueils collectifs de mineurs
- 12 La restauration collective
- 13 Le projet d'accueil individualisé
- 14/15 Le transport scolaire
- 16 La dérogation
- 17 Notes
- 18/19 Les projets mairie/écoles et le projet éducatif



Directeur de la publication : Cyrille Telman
Conception et exécution graphique : Mélanie Gentil
Textes, photos et images : Mairie de Wissous, Adobe Stock
Imprimerie : Desbouis Gresil



Retrouvez-nous sur :



Cyrille Telman,
Votre maire



Chers parents,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire 2025-2026, je suis heureux de vous présenter la deuxième édition du guide de la rentrée. Il a été conçu pour faciliter vos échanges quotidiens avec l'ensemble de la communauté éducative et vous accompagner au mieux.

Plusieurs projets importants ont été réalisés pour améliorer le quotidien de nos enfants et leur offrir un cadre d'apprentissage toujours plus agréable et stimulant :

- **L'agrandissement de la cour de l'école Victor Baloché**, désormais reliée directement à la restauration et à la salle de motricité pour faciliter les déplacements et optimiser les espaces ;
- **La première cour végétalisée** à l'école maternelle La Fontaine, fruit d'une concertation avec l'équipe éducative, les parents et, surtout, les enfants. Ce nouvel espace permettra de renforcer la biodiversité et de contribuer à la régulation thermique, tout en offrant un cadre plus agréable pour les plus jeunes. Nous avons l'ambition d'étendre ce concept des cours Oasis à l'ensemble des écoles de notre ville ;
- La démolition de l'immeuble situé à proximité des deux écoles La Fontaine va permettre, très prochainement, d'agrandir les cours. Nos élèves pourront ainsi profiter d'un espace de jeu plus vaste, plus agréable et encore mieux sécurisé.

Parallèlement, **les travaux d'agrandissement de l'ACM Arthur Clark** débiteront cette année, avec la création de dortoirs fixes, de salles

d'activités et de nouveaux espaces de rangement, afin d'offrir un cadre encore mieux adapté aux besoins des enfants et du personnel encadrant.

Dans le cadre du Projet éducatif local (PEL), nous avons également lancé des discussions pour la mise en place d'un PEDT (Projet éducatif du territoire). Cette démarche qui implique tous les acteurs de l'enfance – la médiathèque municipale, les services des sports, les directeurs d'écoles, les ACM et la petite enfance – a pour objectif de définir des actions communes afin d'accompagner nos enfants tout au long de leur parcours scolaire et au-delà.

Enfin, rester à l'écoute des parents et des enfants est primordial.

C'est pourquoi nous avons créé le Conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ), qui permettra à 6 enfants et 4 jeunes des écoles de la ville d'être les porte-paroles de leurs camarades. Cette instance sera un lieu d'échanges constructifs et concrets pour recueillir les idées et les besoins des élèves. De plus, les différentes commissions avec les parents d'élèves élus continueront d'être organisées tout au long de l'année pour enrichir notre réflexion collective.

Votre participation active est indispensable pour renforcer notre travail commun et orienter nos actions en faveur du bien-être et de l'épanouissement de nos enfants.

L'éducation reste, plus que jamais, une priorité pour notre ville.

Belle rentrée à tous !



Le portail famille

La ville a souhaité plus de réactivité, de praticité et d'autonomie pour vous, d'où, un portail famille plus intuitif et adapté, grâce à un lien internet exploitable sur PC comme sur smartphone.

Le portail famille vous permet d'inscrire votre enfant et de réserver vos activités enfance (restauration, accueil périscolaire, études ; mercredi et vacances scolaires) en fonction de vos besoins et de payer vos factures.



Merci de bien veiller à respecter les délais de réservation.

- **Restauration, périscolaire et mercredis :** jusqu'au dimanche 23 h précédant la semaine de réservation
- **Études :** au mois avant le 30 du mois précédent.
- **Vacances :** les réservations sont à effectuer **3 semaines avant le début des petites vacances et 1 mois avant les vacances d'été.** Aucune modification ne sera prise en compte en dehors de ces délais de réservation. Toute demande de réservation effectuée hors délai sera traitée en fonction des places disponibles et selon la tarification en vigueur. Un mail de rappel est envoyé.





Facturation

- CB sur le portail
- Prélèvement automatique (RIB et mandat SEPA à insérer sur le portail famille).
- Chèques, espèces, CESH en mairie auprès du service des affaires scolaires.

Les factures sont faites en début de mois et à régler avant le 20 de chaque mois. Passé ce délai vous serez redevables auprès du trésor public.

Changement d'école

En cas de changement d'établissement scolaire notamment dans une autre commune, nous vous remercions de bien vouloir en informer impérativement le service Éducation de la, en parallèle de l'école. Cela permettra notamment d'éviter des erreurs de facturation.

Flashez pour accéder au portail famille



Inscriptions scolaires

Si votre enfant est déjà inscrit dans une école de la commune, son inscription pour la rentrée suivante se fait automatiquement. Certains documents sont à renouvelés chaque année sur votre portail famille.

Pour une nouvelle inscription : il faut envoyer un mail au service des affaires scolaires pour la création d'un portail famille qui vous permettra de réaliser l'ensemble de la demande.



Service des affaires scolaires

☎ 01 64 47 27 04/32

✉ affaires.scolaires@wissous.fr

Qui fait quoi ?



Les missions de l'état (Éducation nationale)

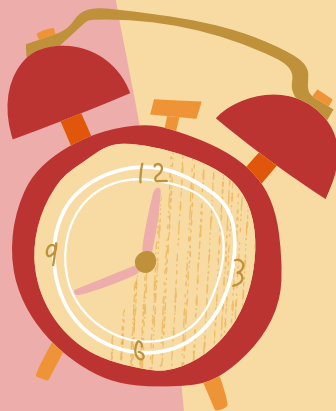
- Tous les temps scolaires ;
- Les programmes nationaux ;
- L'enseignement ;
- La gestion des enseignants, des directeurs d'école et des AESH ;
- Le contrôle et l'évaluation du système éducatif.

Les missions de la commune

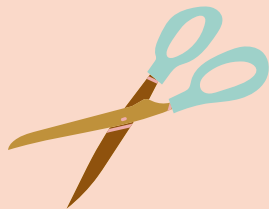
- Entretien des bâtiments (réparations du quotidien, ménage, fluides) ;
- Construction, rénovation ;
- Organisation de la restauration collective (agents, menus) et prise en charge des enfants ;
- Gestion du personnel ATSEM et ACM ;
- Sectorisation des écoles, inscriptions/dérogations ;
- Soutiens financiers (projets, sorties, fournitures...).

Emploi du temps

- ▶ 7 h / 8 h 20
ACM (mairie)
- ▶ 8 h 20 / 12 h
classe (Éducation nationale)
- ▶ 12 h / 13 h 50
temps du midi ACM (mairie)
- ▶ 13 h 50 / 16 h 30
classe (Éducation nationale)
- ▶ 16 h 30 / 18 h | 16 h 30 / 19 h
études (mairie) | ACM (mairie)
- ▶ 18 h / 19 h
ACM (mairie)



Les écoles



Groupe scolaire VICTOR BALOCHE

5 rue Charles Legros
01 64 47 27 58
0910514p@ac-versailles.fr
Directrice : Mme COURY

École maternelle LA FONTAINE

Chemin de la Vallée
01 60 11 21 14
0911279w@ac-versailles.fr
Directrice : Mme BOVE

École élémentaire LA FONTAINE

Rue des Peupliers
01 60 11 20 70
0910517t@ac-versailles.fr
Directeur : M. MEUNIER



Le métier d'ATSEM

Les ATSEM* exercent en école maternelle. Leur rôle est d'épauler les enseignants, tout en veillant au bien-être des jeunes enfants. Au quotidien, elles assurent des missions très variées :

- 1- Accueillir les élèves dans les classes ;
- 2- Assister les enseignants dans le déroulement des ateliers ;
- 3- Accompagner les enfants aux toilettes, les aider au change ;
- 4- Assister les élèves tout au long de la journée ;
- 5- Veiller à l'entretien des classes ;
En lien direct avec les jeunes enfants, le métier d'ATSEM exige de posséder de nombreuses qualités et de faire preuve de patience.

Membre à part entière de la communauté éducative, ces agents contribuent à la réussite scolaire de tous les enfants par leur positionnement comme référent affectif et sécurisant. Leur rôle, dans la continuité de la journée, est essentiel.

*Les ATSEM ne sont pas obligatoires auprès des enfants en grande section.
La municipalité a fait le choix de doter toutes les classes de l'école maternelle d'une ATSEM.*



Les études surveillées

Elles sont organisées et gérées par la ville, **dans les locaux des écoles élémentaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h.** Elles s'adressent aux enfants du CP au CM2.

Elles ont pour but de leur apprendre à travailler de façon plus autonome, à mieux gérer leur temps et leur permettre de réaliser leur travail du lendemain.

Le travail effectué en étude ne dispense pas les parents d'en effectuer un contrôle régulier.

Goûter de
16h30 à 17h
fourni par les
parents.

Nous priorisons les CP/CE1/CE2 pour favoriser la lecture sur des temps de dualité entre enseignants et enfants. Ce n'est pas une option de garderie.



La réservation se fait sur le portail famille jusqu'au 30 du mois précédent l'inscription jusqu'à 23h. Elle est valable pour un mois.

Le service d'accueil minimum (SMA)

La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Dès lors qu'il y a plus de 25 % d'enseignants grévistes, l'élève bénéficie gratuitement, sur le temps scolaire*, d'un service d'accueil.

Le SMA n'est possible qu'à condition que la ville ait suffisamment de personnel communal. La mise en place de ce dispositif est à la charge des collectivités.

*8h30/12h et 14h/16h30

Les fédérations de parents d'élèves

Tous les mois d'octobre, les parents sont appelés à élire les représentants de parents d'élèves des différentes fédérations présentes. Une fois les représentants élus, ces derniers participent aux conseils d'écoles, aux commissions de l'enfance et aux commissions de restauration tout au long de l'année.

Fédérations existantes pour l'année 2023/2024

Association des familles de Victor Baloché (AFVB)

Assurer le lien entre les parents, l'école, la Mairie et les ACM et travailler en collaboration pour améliorer le quotidien et le bien-être des enfants. Informer les parents et les représenter au conseil d'école ainsi qu'aux commissions à la mairie. Organiser des événements permettant de récolter des fonds afin de financer des projets votés au conseil.

✉ Afvb91320@gmail.com

f AFVB wissous



Fédérations des conseils de parents d'élèves (FCPE)

Rassembler et informer les parents. Intervention auprès des 3 écoles, de la municipalité et des instances de l'éducation nationale. Vigilance quant aux évolutions de la commune, écoute.

✉ contact@fcpewissous.info

🌐 www.fcpewissous.info

f FCPE Wissous



CAPE91-UPEIW

Œuvre dans l'intérêt des élèves en lien avec les équipes enseignantes, la mairie et l'éducation nationale.

✉ upeiw.asso@gmail.com

f UPEIW-Union-des-Parents-d'Elèves-Indépendants-de-Wissous



Les accueils collectifs de mineurs (ACM)

Espace Enfance Arthur Clark

26, rue du Général de Gressot

01 69 20 96 27

Directeur : 06 80 66 64 87

Directeur adjoint : 06 14 27 80 38

acmarthurclark@wissous.fr



Espace Enfance Château Gaillard

Rue du Docteur Maurice Ténine

01 69 34 94 60

Directeur : 06 16 36 41 10

Directeur adjoint : 06 34 64 61 20

acmchateauaugailard@wissous.fr



▶ Accueil périscolaire*

- maternelle La Fontaine
(1 animateur pour 10 enfants)

▶ Accueil mercredis et vacances*

- maternelles La Fontaine et Victor Baloche
(1 animateur pour 8 enfants)

▶ Accueil périscolaire*

- maternelle Victor Baloche
(1 animateur pour 10 enfants)

- élémentaires La Fontaine et Victor Baloche (1 animateur pour 14 enfants)

▶ Accueil mercredis et vacances*

- élémentaires La Fontaine et Victor Baloche (1 animateur pour 12 enfants)

Les horaires

- **Périscolaire : 7h/8h20** (arrivée possible jusqu'à 8h10 et 16h30/19h (départ possible à partir de 17h15))
- **Mercredis : 7h/13h30** (repas inclus) ou 7h/19h**
- **Vacances scolaires : 7h30/19h****
Goûter à fournir par les parents

** Arrivée au plus tard à 9h30 et départ à partir de 16h30



* Le taux d'encadrement est réglementé par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Exemple d'une journée type

7 h-9 h 30

accueil des enfants

9 h 30-10 h

**rassemblement
et sensibilisation**

10 h-11 h 30

activités par groupe d'âge

Entre 11 h 30-12 h 30

et 12 h 30-13 h 30

**repas maternels
(service à table)**

Entre 12 h et 13 h

**repas élémentaires
(service au self)**

13 h 30

**départ pour les
maternelles à AC et les
élémentaires à l'école LF**

14 h/14 h30

temps calme

14 h 30-16 h

activités par groupe d'âge

16 h-16 h 30

goûter

16 h 30- 19 h

départ des enfants

Le rôle des ACM

Les accueils collectifs de mineurs jouent un rôle essentiel dans le développement global des enfants, offrant un environnement sûr, stimulant et enrichissant où ils peuvent apprendre, s'amuser, se socialiser et s'épanouir.

- Garantir sa sécurité ;
- Développer son épanouissement dans le collectif ;
- Stimuler son esprit créatif et critique ;
- Sensibiliser à la citoyenneté et à l'environnement.

Règlement intérieur
consultable : portail famille
et site de la ville.

Plannings d'activités des
mercredis et des vacances
affichés par période :
panneaux d'affichage des ACM
et portail famille.

Durant les vacances
scolaires, des sorties
ou spectacles
sont proposés.

La restauration collective

Le service restauration est composé de 14 agents engagés dans le développement de la prestation ainsi que le fait maison.

Les menus sont établis par une diététicienne, dans le respect de la réglementation et des recommandations alimentaires.



Début mars 2024, la collecte du tri des déchets alimentaires a été mise en place sur les deux restaurations. Début mars 2025, les yaourts et fromages blancs ne sont plus servis en pots individuels jetables mais en ramequin réutilisables. Également, les fromages ne sont plus servis en emballage individuel mais coupés sur place.

Menus affichés :
portail famille,
site de la ville et
points écoles.

Une fois par mois, une classe d'élémentaire établit un menu de l'entrée au dessert avec l'aide d'un agent de restauration.

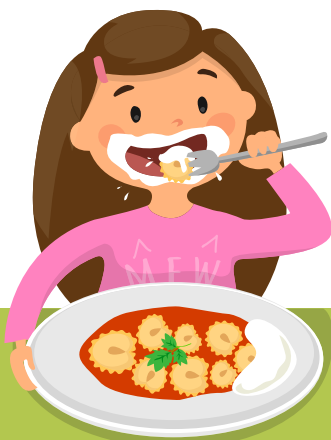
Ce menu sera affiché et confectionné par la cantine durant l'année.

Chaque cycle de menu de deux mois est validé en commission de restauration avec la participation :

- de la diététicienne
- des agents de la restauration
- des représentants des parents d'élèves
- l' élu

Les menus répondent également aux exigences de la loi EGALIM 2 et la loi climat et résilience en respectant :

- un ratio de 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de bio ;
- des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire ;
- Une diversification des sources de protéines ;
- la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques ;
- l'information des convives.



Le projet d'accueil individualisé (PAI)



Pour faciliter l'accueil des élèves dans les meilleures conditions, un PAI doit être mis en place.

Le PAI peut concerner le temps scolaire, mais aussi les temps périscolaires et extrascolaires.

Il s'agit d'un document écrit, interne à l'établissement scolaire ainsi qu'à la municipalité :

- Définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant en collectivité ;
- Répertoire les traitements, les régimes médicaux et/ou alimentaires ;
- Précise, au besoin, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé.

Lorsqu'un enfant possède un PAI alimentaire, celui-ci doit le déposer chaque matin à la restauration. Un agent référent prendra la température des denrées et stockera le PAI dans un réfrigérateur prévu à cet effet.



Les dates de péremption des médicaments doivent être vérifiées régulièrement. Si, malgré nos relances, les médicaments ne sont pas consommables, l'enfant ne pourra plus être accueilli sur les activités périscolaires (ACM et restauration).



Les PAI doivent être à jour et signés pour la rentrée scolaire de septembre : pensez-y dès le mois de juin. Un enfant pourra se voir refuser l'accès aux activités périscolaires en l'absence de PAI signé.

PAI à remplir
par le
médecin traitant

PAI à signer
par le
directeur
de l'école

PAI à signer
par le maire
pour accueil
ACM et restauration

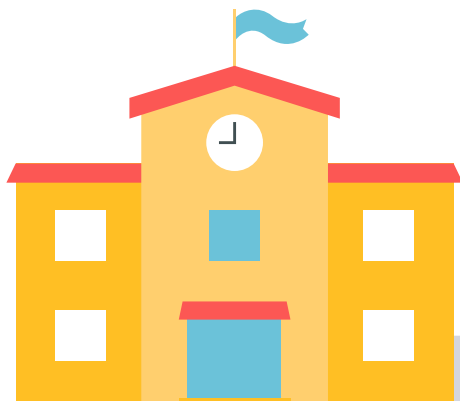
**Trousse(s)
de secours**
transmise(s) aux
différents sites

Enfant peut être accueilli
seulement à l'école

Enfant peut être accueilli
seulement aux ACM et
à la restauration

Légende : — Les familles — Les directeurs d'écoles — La municipalité

Le transport scolaire



La ville en partenariat avec *Île-de-France Mobilités* met en place un ramassage scolaire pour les enfants matin et soir (lundis, mardis, jeudis et vendredis).

L'inscription doit se faire dès le mois de juin au service des affaires scolaires. Les enfants sont encadrés par les animateurs de la ville.

Pour info : navette collège

La ville finance la mise en service d'une navette unique vers les deux collèges, Anne Franck et La Fontaine permettant aux enfants d'appréhender leur rentrée avec plus de sérénité.

Les enfants seront donc déposés directement devant leurs établissements respectifs et ce, tous les matins dès le mois de septembre.

Transport piscine

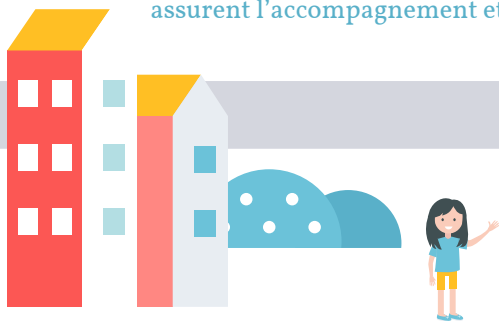
La ville organise et finance le transport afin que les élèves puissent chaque année se rendre à la piscine « La vague » de Palaiseau.

Transport sorties scolaires

La ville finance également le transport pour une sortie par classe (à hauteur de 700€) pour toutes les écoles.



Une carte est remise en début d'année à chaque enfant. Elle est obligatoire pour monter dans le car. Les animateurs assurent l'accompagnement et l'encadrement.



Le circuit dessert le quartier du Bois Charlet en direction des écoles Victor Baloché et La Fontaine. Le nombre de place est limité.





La dérogation

La demande de dérogation scolaire est à faire dans la commune de l'enfant. Une commission des dérogations scolaires composée de l'élu de secteur, du service des affaires scolaires se réunit chaque année en avril/mai. Elle affecte les enfants nouvellement inscrits et se prononce sur les demandes de changement d'école.



Avant toute demande de dérogation, l'inscription est obligatoire.

La demande est à faire à la mairie de Wissous, si :

► Vous habitez à Wissous

Si vous souhaitez scolariser votre enfant dans l'autre école de la ville autre que celle de son secteur. Votre dossier sera étudié en commission.

► Vous souhaitez scolariser votre enfant sur une autre commune

Votre dossier sera transmis à la commune demandée et sera étudié en commission. L'inscription ne sera définitive qu'après accord des deux communes.



Faire l'école à la maison

Vous devez demander une autorisation à la direction académique de l'Essonne pour que votre enfant soit instruit dans la famille.

STOP AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin
de **harcèlement** ?

Appelez le
3020

Face au
harcèlement

Appelez le
3018

Face au
cyberharcèlement

Numéros gratuits, anonymes et confidentiels.

Ministère de
l'Éducation nationale
et de la jeunesse



Notes

Les projets mairie / écoles

La commune et les écoles sont de vrais partenaires pour proposer aux enfants des projets divers et variés tout au long de l'année.

- ▶ **L'Art dans tous ses états :** les enfants sont invités à partager un moment avec les artistes wissoussiens exposant au Saint-Ex' ;
- ▶ **Projets artistiques :** poterie, peinture, sculpture, etc. ;
- ▶ **Savoirs-rouler :** les élèves de CM2 bénéficient de séances à vélo pour leur apprendre à se déplacer en ville à vélo ;
- ▶ **Cross des écoles, olympiades et rencontres sportives entre écoles,** en partenariat avec le service des sports ;
- ▶ **Séances de piscine** à la vague pour 10 classes ;
- ▶ **Aisance aquatique :** projet mis en place pour un groupe de niveau sur le bassin de Wissous Plage. *Séances dirigées par un agent BNSSA ;*
- ▶ **Ma calculette c'est ma tête :** défis mathématiques individuels et en groupe initiés par l'éducation nationale et financés par la ville ;
- ▶ **Remise des calculatrices pour les CM2** (rentrée au collège) ;
- ▶ **L'organisation de la boum** des CM2 ;
- ▶ **Projet permis piéton et cap'tain prudence** (grandes sections) ;
- ▶ **Les p'tits délégués :** les délégués de chaque classe se réunissent en mairie avec M. Le maire et son adjoint ;
- ▶ **Cérémonies commémoratives ;**
- ▶ **Livres/jeux de Noël** (les maternelles) ;
- ▶ **Projets artistiques ;**
- ▶ **Projet biodiversité** avec la LPO.

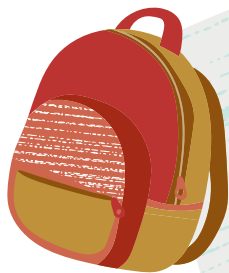
▶
Tout au long de l'année,
un intervenant musical
mène un projet en maternel
et en élémentaire.

Et aussi :

▶ Avec la CPS

- **Projet Start'up for kids :** les élèves se rendent à l'école centrale pour un projet scientifique ;
- **Projet autour de la biodiversité.**





Le projet éducatif

Nous avons mis en place un projet éducatif, coconstruit avec les directeurs des écoles, sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires. Il s'appuie sur **6 grands axes** :

- 1 Promouvoir** l'importance d'une bonne santé physique
- 2 Promouvoir et favoriser** la découverte de l'art et la culture
- 3 Susciter la curiosité** scientifique et Technologique
- 4 Sensibiliser** aux actions de développement durable et à la préservation de l'Environnement
- 5 Favoriser** le bien vivre ensemble et une démarche intégrative, en particulier en faveur des enfants porteurs de handicap
- 6 Construire et devenir** le citoyen de demain en prônant les valeurs de la République, de la laïcité, de la différence et de la solidarité

Ce projet nous permet d'avoir une vision globale et commune pour les projets pédagogiques de toutes les structures accueillant des enfants.

